

Rapport Administratif



MUNICIPALITÉ DE
CASSELMAN
MUNICIPALITY

Titre : Projet de communauté francophone accueillante pour la Municipalité de Casselman

Numéro de rapport : GR-7-2025

Date : 20 mai 2025

Documents justificatifs :

Annexe A – Diagramme, Étapes du projet

Annexe B – Exemple - Guide du demandeur, Hawkesbury

Soumis par : Sébastien Dion, Greffier

Recommandation(s)

Que le Conseil accuse réception du rapport administratif GR-7-2025 ; et

Appui la démarche d'intérêt initiale de la Municipalité de Casselman à l'initiative des Communautés francophones accueillantes d'IRCC.

Recommendation(s)

That Council acknowledges the reception of administrative report GR-7-2025; and

Supports the Municipality of Casselman's initial expression of interest in the IRCC's Welcoming Francophone Communities initiative.

Objectif

L'objectif de ce rapport est d'obtenir l'appui du Conseil pour entamer les étapes nécessaires pour poser une éventuelle demande au ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada dans le but de devenir, de façon officielle, une communauté francophone accueillante.

Analyse

Qu'est-ce qu'une communauté francophone accueillante (CFA) ?

Une communauté francophone accueillante est une communauté inclusive où les nouveaux et nouvelles arrivant(e)s d'expression française ont le sentiment que leur identité est respectée et se sentent intégrés à la communauté d'accueil.

Ce projet vise à tisser des liens entre les personnes immigrantes et la communauté où elles choisissent de s'établir. Ces communautés favorisent l'intégration de toute la famille de chacune des personnes nouvellement arrivées et leur enracinement au sein de leur localité.

Elles font preuve d'originalité dans leurs approches, leur offre de services et leurs partenariats. Elles proposent des ateliers sur l'employabilité, des activités festives, des repas communautaires, et toutes sortes d'occasions pour que des liens durables puissent se créer entre la communauté établie et les nouveaux résidents et nouvelles résidentes. C'est l'occasion pour ces derniers de s'engager dans leur nouveau milieu de vie et d'apporter leur contribution à la culture francophone canadienne.



Les Municipalités ayant été désignées *Communauté francophone accueillante* ont l'obligation de faciliter l'accès aux services et programmes pour appuyer les nouveaux arrivants dans la communauté, soit par l'offre de nouveaux services ou d'activités communautaires.

Comment devenir une communauté francophone accueillante (CFA) ?

La Municipalité soumettrait une demande auprès du Réseau de soutien à l'immigration francophone de l'Est de l'Ontario (RSIFEO), une entité fédérale dont les programmes sont financés par le Ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada (IRCC). Le RSIFEO a comme objectif de préparer les communautés afin qu'elles soient éligibles à la désignation CFA. Des discussions préliminaires ont déjà eu lieu avec le RSIFEO, et ces échanges suggèrent que Casselman a de bonnes chances d'être sélectionnée pour recevoir un soutien, en raison de la présence actuelle d'une population immigrante, de postes vacants, de logements disponibles et de nombreux services en français dans divers domaines, notamment l'éducation, la santé, les services municipaux, et autres.

Advenant que le RSIFEO accepte de soutenir la Municipalité dans ce projet, un agent nous sera assigné. Ce dernier aura comme rôle de créer un comité d'acteurs clefs afin de répondre aux besoins communs des nouveaux arrivants francophones. Ce comité sera constitué d'un minimum de 10 participants incluant, entre autres, des intervenants majeurs dans les milieux de l'éducation, des services municipaux, du logement, de la santé, la langue, la culture, des clubs sociaux locaux et plus encore. Ce comité se penchera sur les services en français à Casselman en soulignant les besoins à combler pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

Le comité organisera diverses activités, telles que des forums, des séminaires avec des experts dans certains domaines, ainsi que des sessions d'information pour faire grandir l'intérêt face au projet. Comme résultat final, le comité préparera un cahier de charge incluant de multiples projets dans divers domaines ayant tous comme objectif de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

À ce stade, des discussions auront lieu au sein du Conseil pour valider le contenu des projets ayant un impact financier sur la Municipalité ainsi que ses ressources. Il est important de noter que tous les projets inclus dans le cahier des charges ne seront pas nécessairement des projets municipaux.

Tout ce travail permettra d'être prêt lorsque l'IRCC rouvrira la période de soumission des candidatures pour désigner une ou plusieurs *Communautés Francophones Accueillantes*. Nous prévoyons que de nouvelles candidatures pourront être soumises entre 2027 et 2028. Ainsi, les projets du cahier de charge feront partie intégrale de l'application. Le IRCC détermine le financement approprié en fonction du potentiel des communautés.

L'annexe A de ce rapport présente, sous forme d'illustrations, les étapes projetées pour atteindre l'objectif final d'être désignée officiellement comme une communauté francophone accueillante.

Statistiques intéressants (Source : RSIFEO)

	Canada	Ontario	Ottawa	Toronto	Hawkesbury
Nouveaux immigrants francophones au Canada en 2024 excluant le Québec	30,550	19,500	12,630	4,335	155

Selon le RSIFEO, il y a une augmentation considérable des demandes d'immigrants francophones souhaitant s'établir dans des communautés rurales comme la Municipalité de Casselman. Le RSIFEO joue un rôle clé dans leur intégration en les aidant à trouver un logement, en les soutenant dans les démarches de financement, en facilitant leur accès à l'emploi et bien plus encore.

Impact Financier

Détail	Budget approuvé	Dépenses encourues à ce jour	Dépenses projetées pour ce projet	Variance
S/O	0.00	0.00	0.00	0.00

L'impact financier de ce projet à court terme est minime. Nous prévoyons un budget approximatif de 1 000 \$ l'an prochain pour couvrir les frais de collations et de café lors des rencontres du comité, tout en mettant gratuitement à disposition des salles pour les activités du comité.

Cependant, si la Municipalité soumet une demande de financement à l'IRCC dans deux ou trois ans, l'impact financier pourrait être significatif, en fonction des projets proposés par le comité et approuvés par le Conseil. Comme mentionné précédemment, le cahier des charges sera soumis au Conseil pour examen préalable.

Si le Conseil le juge irréaliste, le comité devra ajuster ses projections financières afin qu'elles correspondent aux capacités budgétaires et aux priorités de la Municipalité.

Il est important de noter qu'en plus du représentant du RSIFEO assigné à la Municipalité, qui sera au fait de nos réalités budgétaires, l'agent de communication et développement économique participera aux rencontres du comité. De plus, les membres du Conseil seront invités aux diverses activités du comité et un ou deux d'entre eux pourront assister aux rencontres du comité. Le Conseil municipal peut soit informer dès maintenant l'administration des membres intéressés à participer à ces rencontres, soit prendre cette décision à une date ultérieure, lorsque le projet aura progressé.

Impact sur les ressources municipales

L'impact sur les ressources municipales variera en fonction du nombre de projets que la Municipalité inclura dans son cahier des charges. Nous recommandons fortement que le Conseil fasse preuve de discipline et tienne compte du fait que la demande de financement doit refléter ce que nous sommes réellement en mesure de réaliser. En tant que petite municipalité disposant de ressources limitées pour ce type d'initiative, nous prévoyons assigner un employé principal au dossier, soit l'agent de communication et de développement économique. Ainsi, le rôle de l'agent de développement économique serait principalement axé sur la facilitation entre les groupes communautaires, le RIFSEO et la Municipalité.

Responsabilités de l'agent de développement économique (en général)

La majorité des activités du cahier de charge seront organisées par les groupes communautaires. Seule les activités « municipales » identifiées comme telles au cahier de charge seront la responsabilité de l'agent de développement économique.

Le projet de communauté francophone accueillante est une initiative conjointe de l'IRCC et du RIFSEO. Sans l'engagement et l'appui du RIFSEO, le projet de CFA n'est pas réalisable. C'est le réseau qui est le leader de l'initiative.

Par exemple, avant de devenir une CFA, le comité citoyen de Hawkesbury a organisé 14 activités de promotion de l'immigration francophone. L'équipe municipale était responsable de 5 activités, dont 4 cafés-rencontres avec le maire et une visite d'entreprises.

Responsabilités de l'agent de développement économique (avant de devenir une CFA)

Année 1	Année 2	Année 3
• Appuyer le RSIFEO dans la formation du comité local sur les services • Siéger au comité local avec un élu/une élue • Faire partie des tables de concertation en immigration francophone (une ou deux rencontres par année) • Personne-ressource facilitatrice pour le RSIFEO	• Siéger au comité local avec un élu/une élue • Faire partie des tables de concertation en immigration francophone (deux rencontres par année) • Appuyer le développement des idées pour le cahier de charge avec le comité local • Personne-ressource facilitatrice pour le RSIFEO et pour le comité local	• Siéger au comité local avec un élu/une élue • Faire partie des tables de concertation en immigration francophone (deux rencontres par année) • Appuyer l'organisation d'activités communautaires pour préparer la population à accueillir les nouveaux arrivants (forum de discussion, journée de sensibilisation repas partage, selon les besoins identifiés par le comité, etc) (prêt de salles, coordination d'événements etc) • Personne-ressource facilitatrice pour le RIFSEO et pour le comité.

Responsabilités de l'agent de développement économique (une fois désigné comme CFA)

Lors de la première année suite à la désignation, l'agent de développement économique :

- Siégera au comité local avec un élu/une élue
- Fera partie des tables de concertation en immigration francophone (deux rencontres par année)
- Organisera les activités municipales déjà identifiées dans le cahier de charge
- Assumera le rôle de personne-ressource facilitatrice pour le RSIFEO et pour le comité

Activités potentielles – Lien avec la ville de Hawkesbury

Au cours de ses trois années comme communauté francophone accueillante, Hawkesbury et les organismes communautaires surtout, ont offert des conférences, un service d'aide au logement, un Festival multiculturel, des repas partage communautaires et plus encore. Casselman ne peut pas rivaliser avec Hawkesbury en termes de taille et du nombre d'activités. Cependant, l'achat d'un tableau électronique pour annoncer les activités de la CFA, le jumelage entre individus et organismes ayant besoin de bénévoles, l'organisation d'un piquenique communautaire sont tous des projets réalisables ici avec le financement de l'IRCC.

Certaines activités peuvent être adaptées à notre milieu :

- Les café-rencontres avec le maire constituent une excellente opportunité de faire connaître la municipalité.
- Difficulté de recrutement de médecins de famille : le comité de citoyen de Casselman pourrait demander à l'IRCC de contribuer aux frais de location pour une clinique locale comme incitatif au recrutement.
- Un Festival multiculturel est trop ambitieux? Pourquoi ne pas bonifier notre événement de la Fête du Canada pour ajouter un volet supplémentaire?
- Le festival de Noël pourrait offrir un kiosque aux artistes et artisanes d'ailleurs pour la mise en valeur de leurs produits.

C'est le genre de propositions que le comité citoyen pourrait ajouter à son cahier de charge pour montrer son ouverture aux nouveaux arrivants et la possibilité de bonifier les activités et les services à l'ensemble de la population de Casselman. Les fonds de l'IRCC couvrent le coût des projets identifiés par la communauté.

Références

Plan Stratégique

Pilier Bien-être communautaire

- Action de préserver la culture franco-ontarienne visant le résultat d'établir des partenariats avec des groupes communautaires à planifier et gérer des activités et des activités.

Pilier Excellence du service

- Action de rechercher et établir des partenariats pour améliorer le service à la clientèle/accroître l'efficacité visant le résultat de conclure des ententes de partenariat et de service partagés. Spécifique à ce projet, c'est l'ensemble des services en français qui seront analysés.

[Gouvernement du Canada – Initiative des communautés francophones accueillantes \(Lien\)](#)

[Réseau de soutien à l'immigration francophone de l'Est de l'Ontario \(Lien\)](#)

[Exemple – Bilan 2020-2023, Hawkesbury \(Lien\)](#)

Autres Options

Le Conseil peut proposer de repousser cette initiative à une date ultérieure ou refuser d'aller de l'avant.

Approbation, Yves Morrisette, Directeur Général

